

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DES LANDES
Pôle Santé Environnementale

Destinataires

MONSIEUR LE PRESIDENT - SI BASSE VALLEE DE L'ADOUR

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : SI BASSE VALLEE DE L'ADOUR

Prélèvement	00084965	Commune	SAINT-MARTIN-DE-HINX
Unité de gestion	0113 SI BASSE VALLEE DE L'ADOUR	Prélevé le :	mardi 28 mars 2017 à 11h45
Installation	UDI 000423 BASSE VALLEE ADOUR	par :	MARIE BUGAT (LPL)
Point de surveillance	S 0000000623 BOURG	Type visite :	D2
Localisation exacte	CANTINE EVIER LEGUMERIE - 1er JET	Motif :	CP

Type de l'analyse : D2

Analyse effectuée par : Laboratoires des Pyrénées et des Landes

4001

Code SISE de l'analyse : 00085473

Référence laboratoire : SE172169/4485

Analyses laboratoire

Résultats

Limites

Références

Observations

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS MINERAUX

Cuivre	0,12 mg/L	2	1	
Nickel	1,1 µg/l	20		
Plomb	1,0 µg/l	10		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00084965)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Les teneurs mesurées en plomb, en cuivre et en nickel ne valent que pour le(s) point(s) d'utilisation où elles ont été respectivement mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau. La présence d'un de ces éléments peut néanmoins mettre en évidence la nécessité de mettre l'eau à l'équilibre calco-carbonique.

Signé à Mont de Marsan le 24 avril 2017

Pour la Directrice, L'ingénieur d'études sanitaires



QUERO LOIC